AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Est par la présente, donné par la soussignée, Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham, aux personnes intéressées par le projet Règlement numéro 2023-07-976 relatif à la démolition d'immeubles.

Que le conseil municipal a adopté le 6 juin 2023, le projet de Règlement numéro 2023-07-976 intitulé « **RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES** »;

Que l'objet de ce règlement est d'encadrer certains projets de démolition d'immeubles sur son territoire et de permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la Municipalité;

Que le projet de ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble de la Municipalité;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité au www.wickham.ca et au bureau municipal durant nos heures d'ouverture;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juillet 2023 à 19 h 45, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham;

Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ A WICKHAM CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2023.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière